



AERE
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2012 RESEAU PACA-CLIMAT

Ce document propose un compte-rendu succinct de la réunion du réseau PACA-Climat, qui s'est tenue au centre de congrès l'Agora, à Aubagne.

Les documents relatifs aux interventions sont disponibles sur la [plateforme PARENE](#), rubrique groupe métier PLEE - vie du réseau - réunion du réseau, et sur le site internet de la [DREAL](#).

PRESENTS

BEGUIER	Jean-Yves	DDTM 13
BELLES	Gilbert	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
BELLON	Damien	Ville de Hyères
BENEDETTI	Audrey	communauté urbaine Marseille Provence Métropole
BERLIOZ	Frédéric	DREAL PACA
BOUCET	Marc	Ville d'Avignon
BOUSQET	Marie	Conseil Général 13
CAMOIN	Emmanuelle	ADEME PACA
CANDELIER	Sandrine	ADEME PACA
CHARTIER	Christiane	ADEME PACA
DEBLAIS	Christelle	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
DELCORSO	Sandra	Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence
ETIENNE	Dominique	Communauté d'Agglomération Fréjus St Raphaël
FALGOUS	Damien	Ville de Gardanne
GAIRALDI	Olivier	Conseil Général 83
GIOVANNESCHI	Céline	Conseil Général 05
GODIN	Vincent	DDTM 83
GORLIER	André	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
GRAILLAT	Jean-Michel	ADEME PACA
HEUMANN	Carmen	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
JACQUEMES	Dominique	Mairie Marseille
JEANJEAN	Emmanuel	Parc Naturel Régional du Queyras
LEFÈBVRE	Hervé	ADEME
LYAN	Julien	Ville de Fréjus
LYANT	Valentin	REGION PACA
MANSUELLE	David	DDTM 13 / STS
MICHALLET	Sylvain	Mairie Marseille
N'GAR	Aïcha	Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence
PARENTI	Geoffrey	Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues
PAYAN	Corinne	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
PEREZ	Fabienne	Mairie Marseille
PHILLIPS	Céline	ADEME
PILLAT	Philippe	Services Techniques Ville d'Aubagne
RIALHE	Anne	AERE
ROUZAUD	Antoine	Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence
THIBAUT	Eric	DDT 05
VERGAIN	Marie-Laure	AERE
VIARD	Carole	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
VITALI	Delphine	Conseil Général 13

SOMMAIRE

1. Date, thèmes et lieu de la prochaine réunion du réseau
2. Vie du réseau
3. Accueil par la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Étoile
4. Schéma climat air énergie Provence-Alpes-Côte d'Azur
5. Adaptation au changement climatique : apports théoriques et enseignements de l'expérience internationale
6. Tableur diagnostic vulnérabilité et guide utilisateurs
7. La vulnérabilité au changement climatique – expérience de la C.A.P.A.E.
8. Volet adaptation – expérience de la COVE. (non présentée)

1. DATE, THEMES ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU RESEAU

Sous réserve de confirmation, le jeudi 5 avril 2012 à Arles, avec pour thèmes les indicateurs et les registres d'actions, et l'intégration aux règlements d'urbanisme.

2. VIE DU RESEAU

- Pour rappel, les documents issus des réunions sont accessibles à tous : ils sont mis en ligne à la fois sur Parene et sur le site internet de la DREAL PACA (voir liens sous l'en-tête de ce compte-rendu)
- Jean-Michel Graillat : l'ADEME propose des **formations pour l'outil tableur [Climat Pratic](#)**, inspiré de l'outil « Climate Compass ». Il est destiné aux petites collectivités volontaires qui n'ont pas les moyens d'employer un chargé de mission. Le nombre de sessions étant limité au niveau national, **transmettez rapidement vos demandes pour des formations en PACA**.
- Jean-Michel Graillat : une AMO sera menée courant 2012, dans le cadre d'une réflexion sur la création d'une structure qui serait un instrument pour développer la démarche collective, pour construire avec les élus. Les acteurs qui l'ont déjà fait seront rencontrés (Grand Avignon, MPM).

Échanges :

- Dans son évolution le réseau est-il destiné à s'ouvrir aux non-lauréats ? Jean-Michel Graillat : les territoires commencent à avoir plus d'expérience, un appel à investissement plus grand pour les journées réseau sera initié.
- Thèmes souhaités : l'évaluation et le suivi des actions, en lien avec l'agenda 21 par exemple. Thème prévu pour la prochaine réunion du réseau restreint.

Certains commencent seulement leur plan d'action, mais ce travail peut être mené très en amont.

Marie-Laure Vergain : dans le cadre du réseau des PLEE un travail collectif a été mené, avec des propositions par thème, des articles interactifs que vous pouvez enrichir, des indicateurs communs pour les actions récurrentes. Il est disponible sur le site de PARENE, à la rubrique outils – évaluation et indicateurs

Christelle Deblais : nous avons travaillé sur cette base des PLEE, et les indicateurs ADEME pour l'agenda 21. Attention après il faut les suivre, donc ne pas en mettre trop. Gilbert Belles : l'agglomération du Grand Avignon a repris l'Agenda 21 dans son projet, il est mené avec l'ensemble des partenaires actuels et futurs du bassin de vie.

- Pour les obligés, est-il demandé une coordination sur la méthode, sur les points du périmètre et du fond, pour une approche territoriale ?

Frédéric Berlioz : oui, c'est dans l'esprit de l'appel à projet

Anne Rialhe : le bilan en lien avec l'Observatoire de l'énergie peut être essayé

Christelle Deblais : nous avons mis en place une concertation des habitants, reprise pour la mise en œuvre des actions.

- Parutions :
 - « le [livret énergétique](#) - Conseils et actions pour les bâtiments neufs et existants » à destination des collectivités, par la DDTM des Bouches-du-Rhône et l'ADEME
 - concernant l'intégration du PLU, [guide](#) « PLU et Développement durable : un document pratique pour innover » par l'ARPE PACA, janvier 2012
 - outil « GES et SCoT, comparaison de scénarios d'aménagement », par le Certu, le Cete et la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, aux éditions Lavoisier

3. ACCUEIL PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Par Christelle Deblais, chargée de mission Développement Durable, et Carmen Heumann, vice-présidente de la C.A.P.A.E. .

Le PCET est en voie de finalisation. Il a été porté par la Communauté d'Agglomération qui est l'obligée, avec l'ensemble des communes, où chacune a un référent technique et un référent élu, et à travers la constitution d'un groupe « gestion responsable des projets ».

Il est intégré à l'agenda 21, ce qui a entre autres permis une seule concertation. Il y a une forte mobilisation en interne, facilitée par la centralisation des locaux, avec les élus et les chefs de service qui ont animé les ateliers de concertation. Tous ces partenaires, ainsi que les associations, sont aussi impliqués (idées, diffusion, organisation) pour mettre en place les actions en direction du public pendant une semaine.

Le bilan carbone services et territoire ayant été réalisé en 2009, la mise à jour trisannuelle se réalisera cette année, en faisant apparaître les émissions évitées par les actions mises en place, dont une semaine d'animations.

Quelques actions : passage des cantines aux produits issus de l'agriculture biologique et de circuits de proximité, pérennisation des « marchons vers l'école », des plans de déplacement entreprise, transcription du PCET dans le SCOT et à la Charte Agricole, mise en place d'un AMO Qualité Environnementale à disposition du guide éco-citoyen et des « ambassadeurs du développement durable ».

Le [diagnostic de vulnérabilité](#) et la [charte agricole](#) sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Échanges :

- Quelle est la capacité d'approvisionnement des produits de la filière agriculture biologique locale ? Par exemple pour répondre à une demande de 4000 repas par jour, ce qui représente environ 1,5 tonnes.

Christelle Deblais : la Région PACA est la première région française en agriculture biologique. Les agriculteurs sont là pour répondre aux cantines, à condition de les regrouper. Nous passons par un intermédiaire qui gère l'administratif. Mais il faut perdre l'habitude d'avoir des tomates ou des fraises en hiver. Par ailleurs les cuisiniers que nous avons formés sont tous très motivés.

- Dans votre plan d'actions avez-vous distingué les services du territoire ? Et l'atténuation de l'adaptation ?

Christelle Deblais : la collectivité est responsable ; nous avons menés certains groupes de travail pour les collectivités, certains pour la C.A.P.A.E. elle-même.

Dans PCET liste des démarches territoriales en lien avec agenda 21.

- Comment avez-vous agi pour réduire les émissions du transport, qui sont prépondérantes ?

Christelle Deblais : Même si nous ne pouvons pas agir sur le transit autoroute, il est possible d'agir sur tous les déplacements internes, ainsi qu'à l'échelon départemental pour les déplacements inter-urbains sur le syndicat mixte des transports

Quelle est la mobilité des personnes âgées drainées vers Marseille, mais qui n'ont pas de lien avec les groupes locaux ? Christelle Deblais : une enquête des déplacements très précises a été menée. Matin et soir aux heures d'affluences de bureau, il est constaté une même densité de trafic dans les deux sens Marseille - Aubagne, et vers les petites communes.

Quelle est l'entité politique qui prend la responsabilité ? Anne Rialhe : c'est souvent le SCOT qui peut traduire ces volontés.

Anne Rialhe : il faut aussi rappeler que ce sont les élus qui demandent à être à moins de 50km d'une sortie d'autoroute

Carmen Heumann : il faut que les élus l'intègrent. On ne peut répondre et agir que par la coopération.

4. SCHEMA CLIMAT AIR ENERGIE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Version projet du schéma présentée par Frédéric Berlioz de la DREAL PACA et Valentin Lyant de la Région PACA.

Principes et méthodologie

Rappel : le SRCAE est la déclinaison régionale des objectifs nationaux et internationaux, afin d'être à leur hauteur tout en tenant compte des potentiels et enjeux régionaux.

Précision : les zones favorables à l'éolien sont celles où il n'y a pas d'enjeux rédhibitoires, donc celles où peuvent être étudiées les implantations des zones de développement de l'éolien.

Le calendrier est présenté sur la diapositive 11.

La consultation étant repoussée après les élections, le SRCAE sera validé plutôt vers octobre-décembre 2012.

Les PCET doivent être compatibles avec le SCRAE.

RTE aussi tiendra compte du SRCAE pour l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des EnR (par exemple dans les Alpes l'atteinte des objectifs de développement des EnR électrique n'est possible qu'à condition de renforcements de réseau).

La circulaire du 23 décembre 2011 indique que l'état d'avancement de la réflexion du SRCAE doit être portée à connaissance des collectivités chargées d'élaborer un PCET., le projet de SRCAE élaboré par le Comité Technique est téléchargeable sur l'extranet du SRCAE :

<http://extranet.srcae.paca.developpement-durable.gouv.fr/comite-de-pilotage-du-30-janvier-a3549.html>

identifiant : srcaepaca ; mot de passe : src@e-paca

L'avis de l'État est requis pour confirmer la compatibilité du PCET avec le SRCAE. En attendant la validation de ce dernier l'avis sera plus sommaire.

Frédéric Berlioz traitera ces démarches.

Échanges :

- Ce porté à connaissance est-il aussi valable pour les PCET volontaires ?

Frédéric Berlioz : Oui, mais la lettre du préfet ne sera adressée qu'aux obligés, et il n'y aura pas d'avis

Complément de réponse post réunion : si un PCET volontaire veut avoir la même force juridique et la même légitimité qu'un PCET obligatoire, il doit respecter la même procédure : informer le préfet du lancement, le porté à connaissance sera transmis en retour, et être transmis pour avis avant son adoption. La collectivité est libre ou pas d'adopter ce formalisme. Si elle ne le fait pas, le PCET n'aura aucune valeur juridique (en particulier vis à vis des SCOT et PLU).

Jean Michel Grailat : cependant l'orientation de l'État va dans le sens d'un avis pour tous les PCET

Anne Rialhe : pour les PCET volontaires nous rencontrons un problème pour les acteurs qui ne veulent pas plus d'éolien même si c'est identifié dans le SRCAE

Valentin Lyant : pour rappel, le SRCAE n'est pas coercitif

- Qu'en est-il pour un PCET dont l'adoption est prévue à mi-décembre ? Frédéric Berlioz : c'est la date de la demande d'avis qui compte. Et pour PCET soumis mi-mai ? Frédéric Berlioz : le SRCAE ne sera pas encore adopté.

Complément de réponse post réunion : néanmoins lorsque le SRCAE n'a pas encore été arrêté, l'avis prend en compte le projet de schéma à condition que la consultation publique sur celui-ci ait été lancée.

- Que signifie « compatibilité » au sens juridique ? Quelle est la différence avec « prendre en compte » ? Frédéric Berlioz : cela signifie qu'il ne va pas à l'encontre, il est plus fort que la prise en compte. Christelle Deblais : nous divergeons d'opinion car pour nous ce terme est plus fort ; par exemple le SCOT doit prendre en compte le PCET, dans le cas contraire il faut que l'explication en soit précisée

Frédéric Berlioz, complément de réponse post réunion : Le lien de compatibilité se traduit par une obligation de non contrariété : possibilité de divergence entre les deux documents mais à condition que les options fondamentales ne soient pas remises en cause par le document devant être compatible.

La prise en compte se traduit par une obligation de ne pas ignorer : possibilité de déroger pour un motif justifié.

- Quels sont les outils pour mesurer la compatibilité avec le SRCAE ?

Frédéric Berlioz : il faut veiller sur la conformité avec les objectifs globaux (-25%, etc.) ; ainsi qu'à la prise en compte des orientations qui visent explicitement les PCET comme un des outils de leur mise en œuvre.

- L'éolien est-il interdit dans les territoires « défavorables » ?

Anne Rialhe : Non Le fait qu'il n'y ait pas de ZDE signifie qu'il n'y a pas de tarif d'achat réglementé, il faut donc aller négocier avec l'acheteur

Présentation du scénario engageant.

Il s'arrête en 2030, car les projections postérieures sont trop incertaines, et la plupart des études de potentiel sur lesquelles s'appuient les hypothèses s'arrêtent en 2030 (sauf pour le bâtiment où le scénario est prolongé jusqu'en 2050)..

Pour son volet air, il est basé sur la modélisation faite dans le cadre de la révision des Plans de Protection de l'Atmosphère établie par Air Paca.

Il conduit globalement à :

- une baisse de 25% de la consommation énergétique régionale et de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030
- une part d'énergie produite par les énergies renouvelables portée à 25% de cette consommation en 2030 (10% aujourd'hui)
- une réduction de 30% des émissions de particules fines d'ici 2015 et de 40% des émissions d'oxydes d'azote d'ici 2020.
- Correction : attention une coquille apparaît dans la diapositive 4 - les orientations ENR concernant la surface prévue de solaire thermique

La Région travaille en parallèle, avec l'appui de l'institut négaWatt, un scénario de transition énergétique tendant vers 90-95% d'énergies renouvelables en 2050 ; elle souhaite qu'il soit inclus dans le SRCAE, en plus des scénarios tendanciel et engageant. Le comité de pilotage n'a pas encore pris de décision sur ce point.

Le SRCAE est un document d'orientations qui n'a pas vocation d'établir une liste. Toutefois des pistes d'actions sont indiquées pour illustrer chacune des orientations. Le cadre de mise en œuvre de chaque orientation est précisé, ce qui permet de voir si les PCET sont concernés. .

Le SRCAE est inférieur à l'objectif national de -38% : la Région a déjà pris du retard par rapport à 2007, et la part du chauffage est moindre que dans d'autres régions. L'objectif est moins ambitieux mais l'effort est continu.

Échanges :

- Remarque : S'assurer que la réduction des distances domicile – travail travaillée dans l'Atelier étalement urbain apparaît. Frédéric Berlioz : oui
- A-t-on mené une évaluation des coûts des actions obligatoires des lois Grenelles, par rapport aux possibilités financières des collectivités ? Existe-t-il un doute sur les mises en œuvre et réalisations ?

Frédéric Berlioz : le scénario tendanciel du SRCAE inclut toutes les mesures prises avant le 1^{er} janvier 2010, en supposant qu'elles sont correctement mises en œuvre (par exemple la réglementation thermique 2012)

L'évaluation des coûts, à l'échelle d'un schéma d'orientations régional, ne peut être fait que de façon très macro. Le SRCAE précise, dans la partie scénario, les grandes masses financières nécessaires. L'approche en coût global s'impose : en face des dépenses il faut mettre en parallèle les économies auxquelles elles conduisent.

Valentin Lyant : nous ne disons pas que ce sera facile. Une évaluation a été menée, qui chiffre entre 1 à 2 milliards d'euros de dépenses, pour 4 milliards économisés : donc ces actions limitent l'hémorragie financière. La réponse est à l'inverse : il faut rechercher de nouveaux modes de financements.

- Le retour d'investissement du double au quadruple sera-t-il écrit dans le SRCAE ?

Valentin Lyant : oui. Par ailleurs le détail économique dans les bâtiments est très fin, il est disponible sur le site de l'Observatoire de l'Énergie

- Une approche économique par modes de réduction serait souhaitée, pour mettre en place des priorités sur certaines filières plutôt que d'autres ?

Frédéric Berlioz : pour le chiffrage économique, une approche en coût global est nécessaire. Le cadrage est possible plutôt pour des actions spécifiques d'un PCET. Par exemple il sera possible de prioriser sur le bâti.

Anne Rialhe : Il faut mettre en parallèle le chiffre des millions d'euros dépensés en énergie, la précarité énergétique, et la part des moyens de déplacement.

- Une analyse économique et financière du SRCAE est-elle possible ? par exemple pour la C.A.P.A.E. elle a été menée en parallèle avec le SCOT.

Frédéric Berlioz : il s'agit ici d'orientations donc le chiffrage est plus difficile.

Valentin Lyant : il y aura des grandes différences suivant les déclinaisons en actions : par exemple le coût est différent selon que l'on décide pour retravailler les centres-villes entre raser le centre ou mettre les rues piétonnes

- Nous restons sur notre fin pour les aspects économiques (par exemple l'éco-conception n'apparaît pas)

Valentin Lyant : c'est schématique. Ces actions apparaissent plutôt dans le PCET de la Région

- Comment inclut-on le recyclage des déchets nucléaires ?

Valentin Lyant : Aucune production nucléaire n'est incluse pour la Région, car le fonctionnement d'ITER est prévu après 2030.

- Les scénarii ont été établis à coût d'énergie constant : Pourquoi ?

Valentin Lyant : ce choix a été fait parce que le prix demain est inconnu (excepté pour EDF qui augmentera ses tarifs de 30%)

- Comment est prise en compte l'évolution de la ressource en raison du changement climatique ? Comment est incluse la consommation d'énergie due au rafraîchissement, et les impacts sur les énergies renouvelables ?

Valentin Lyant : le scénario est établi à climat constant. Dans ce scénario, le bâti est isolé donc a peu de besoins. La production de la grande hydraulique ne baisse pas.

Frédéric Berlioz : l'échelle de temps est 2030 pour le scénario énergétique ; la prise en compte de l'impact du changement climatique sur le productible hydroélectrique se justifierait surtout dans une projection à 2050 et au-delà.

Même si l'orientation adaptation est pour 2050, pourquoi le climat n'est-il pas pris en compte ? Tous les secteurs sont touchés.

Frédéric Berlioz : le taux de climatisation retenu dans l'existant est basé sur l'étude, qui peut être considérée comme optimiste, du bureau Energies Demain.

- Quelle est la différence entre le scénario tendanciel versus l'engageant ?

Frédéric Berlioz : Le scénario tendanciel est un scénario déjà infléchi par rapport aux tendances des dernières années car il prend en compte toutes les mesures prises au 1^{er} janvier 2010. Le scénario engageant va nettement au-delà et s'attache à décliner régionalement des objectifs type 3x20. La loi prévoit une révision du SRCAE tous les 5 ans, qui sera l'occasion d'un ajustement.

5. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : APPORTS THEORIQUES ET ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE INTERNATIONALE

Par Céline Phillips, Service Climat de l'ADEME

La vulnérabilité est définie par le croisement de 3 concepts : la capacité d'adaptation, la sensibilité et l'exposition au changement climatique. Le premier étant trop complexe à traiter à ce jour, l'on se contente de croiser la sensibilité et l'exposition pour établir la vulnérabilité (équivalente au risque).

L'adaptation vise à diminuer la sensibilité au changement climatique, pendant que le travail sur l'atténuation vise à diminuer l'exposition.

Exemple d'action d'adaptation : la capacité d'organisation en réponse à la vulnérabilité des transports en commun aux chutes de neige exceptionnelles.

Plusieurs barrières sont à surmonter : il y a risque de ne rien faire car on ne sait pas quel sera l'impact climatique, on ne sait pas par où commencer, cela fait peur, ou encore c'est très loin. Christelle Deblais : oui, par exemple le SCoT a pour horizon 2030.

Il est conseillé d'avoir un mix d'actions (dont celles à court-terme qui sont des mesures « sans regret »).

Pour les actions à long-terme, avant de décider d'une action, il faut s'exercer à imaginer toutes les nouvelles possibilités du climat et établir plusieurs « scénarios d'adaptation ». Par exemple lors de la rénovation de la barrière du Thames pour protéger Londres la question de l'ampleur des grandes marées dans 100 ans a été posée. Une autre action possible est d'adopter une analyse « prisme climat » des nouvelles politiques et actions de la collectivité, afin de vérifier qu'elle seront toujours pertinentes dans le climat futur.

Trois études ont été menées dans l'année 2011 pour tirer des enseignements d'expériences internationales.

1. Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique

Il y a un effort de mutualisation, par exemple au Canada, dans la partie amont du bassin du fleuve Columbia avec la participation des États-Unis.

Les sources d'informations sur les vulnérabilités du territoire par le passé sont multiples : via les partenaires impliqués, les archives des journaux, les photographies aériennes.

Pour l'analyse du futur, une mise en forme des scénarios climatiques (photomontage, carte d'impacts) facilite la compréhension de leurs impacts probables.

Vient ensuite une analyse des niveaux de vulnérabilité (par exemple présentée sous forme de matrice de risques).

2. Élaborer une stratégie d'adaptation (10 territoires)

La participation a là-aussi une place majeure : tous les échelons ont des idées réalisables à proposer.

C'est la collectivité qui décide toujours pour son territoire.

Des liens sont à créer entre actions existantes (ex. biodiversité) et le plan d'actions adaptation du PCET.

Quelques actions : Chicago a eu les moyens de faire chiffrer le coût de l'inaction, toitures végétalisées (City de Londres, action visible rapidement), subvention pour construire avec des matériaux résistants au feu (Kuring-gai), Charte Climat de Murcia pour les entreprises (affichage, économie d'énergie comprises, et choix dans un catalogue de mesures mis à leur disposition), communication des localisations de zones fraîches en cas de canicule (Londres).

Il y a de manière récurrente un transfert vers les acteurs économiques via les obligations et les subventions (Secteur minier, fondations ONG et entreprises).

Concernant la stratégie de communication, étant donné le grand nombre d'incertitudes, il vaut mieux cibler spécialistes internes et acteurs externes spécialistes, qui amorceront les actions, puis aller vers le grand public une fois que la collectivité sait ce qu'elle attend de lui, car ce dernier risque de s'essouffler rapidement

3. Suivre et évaluer un plan d'adaptation

Peu de Plans d'Adaptation sont terminés, et par conséquent peu d'évaluations abouties.

Il est important de définir quel objectif est donné, avant de préciser les indicateurs de résultats, de moyens et de progression.

Le [rapport Jouzel](#) paru en 2011 contient 19 indicateurs climatiques.

A minima, les collectivités doivent construire un «prisme climat ».

Échanges

Présentés à la suite du paragraphe suivant

6. TABLEUR DIAGNOSTIC VULNÉRABILITÉ ET GUIDE UTILISATEURS

Par Céline Phillips, Service Climat de l'ADEME

Démonstration du tableur provisoire développé par l'ADEME, et testé par plusieurs collectivités françaises. La diffusion de la version finale est prévue au printemps.

Les scénarios climatiques utilisés dépendent du choix de la Région ; elles sont issues du [rapport Jouzel](#). Les sources des événements passés peuvent s'appuyer, entre autres, sur la [base de données Gaspar](#) qui recense les arrêtés préfectoraux.

Le résultat du pré-diagnostic est présenté sous forme d'une matrice qui hiérarchise les vulnérabilités.

L'étape la plus difficile est celle de l'appréciation des probabilités d'exposition et de sensibilité à travers l'attribution de notes (exercice du chargé de mission avec l'appui des experts).

Les collectivités qui ont expérimenté cet outil ont par ailleurs souligné leur intérêt pour la liste des aléas et les différents thèmes à regarder.

Il est conseillé au chargé de mission de ne pas travailler tout seul, d'aller chercher les informations auprès de ses collègues.

À votre demande, l'ADEME met l'outil à la disposition des territoires qui souhaitent le tester. Pensez à consulter le mode d'emploi. La C.A.P.A.E. et le S.A.N. Ouest-Provence se sont déjà montrés intéressés.

Échanges

- Concernant la matrice de vulnérabilité présentée en diapositive 14, à plusieurs entrées, comment peut-elle être un outil de prise de décision ? A-t-elle été diagonalisée ? Céline Phillips : Non - Alors à l'issue si je suis décisionnaire je suis toujours dans le flou ?

Céline Phillips : la note de vulnérabilité croise la sensibilité et l'exposition. Elle propose à la collectivité de se concentrer sur les niveaux à plus forts enjeux (niveaux 9, 12 et 8 dans cet outil).

- Concernant l'implication des concitoyens, ne peut-on craindre qu'ils aient une vision tronquée (exemple de Sept-Îles) ?

Céline Phillips : Ce sont les canadiens qui ont le plus travaillé avec les citoyens. Pour Sept-Îles, les canadiens ont travaillé avec eux pour les préparer plus que pour recueillir des idées d'action ; pour l'exemple de Kimberley, les citoyens ont servi de mémoire des évolutions passées du Climat (par exemple les périodes pendant lesquelles il était possible de patiner sur le fleuve). Les autres territoires ont estimé qu'il vaut mieux attendre pour solliciter les citoyens, dans la mesure où ils ne sont pas moteurs de changement, à l'exception des actions du type canicule.

- La DRIREN travaille avec une superposition de calques pour les décideurs, pour le travail de l'urbanisme, etc. Ce risque devrait faire partie d'une approche multirisque ?

Céline Phillips : Le monde des risques naturels a l'habitude de regarder ce qui s'est déjà passé. Aujourd'hui une nouvelle gymnastique intellectuelle est à introduire : la projection dans l'avenir (par exemple, le risque centennal va-t-il devenir décennal ?)

Anne Rialhe : des cartes sont déjà établies par l'A.R.P.E. Midi-Pyrénées

Céline Phillips : ultérieurement le retrait - gonflement d'argile, les cavités, etc. seront des données mises à disposition du public.

- Peut-on savoir quelle est la meilleure solution, au meilleur coût, qui va apporter le meilleur résultat ?

Céline Phillips : Il est difficile de d'établir des analyses technico-économique des actions d'adaptation, même si c'est recommandé. Beaucoup de collectivités vont lancer des actions sans faire ces études.

- Les zones industrielles sont-elles incluses ? Céline Phillips : oui, dans les secteurs économiques
- Remarque : par rapport aux incertitudes des risques, la préparation à la gestion des crises liées aux phénomènes extrêmes est indispensable.
- Remarque : l'adaptation peut aussi être positif, par exemple à travers la création de nouveaux emplois. Cela n'apparaît pas dans le tableur car il est issu de la méthode d'analyse de risques.

7. LA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - EXPERIENCE DE LA C.A.P.A.E.

Par Christelle Deblais, chargée de mission Développement Durable, et André Gorlier, responsable du service technique forêt de la C.A.P.A.E. .

La C.A.P.A.E. a participé à une expérience européenne de trois ans avec sept partenaires sur l'adaptation, les bonnes pratiques et la réglementation. Il est possible de télécharger ce travail sur <http://www.regioclimate.eu/>. Le diagnostic vulnérabilité d'Aubagne a pris pour base le scénario climatique retenu au niveau national (pour rappel le [diagnostic](#) est disponible sur le site internet de la C.A.P.A.E.).

[L'action sur la forêt](#), qui recouvre 68% du territoire, est la plus aboutie concernant le volet adaptation du P.C.E.T..

Le changement climatique engendre une modification de la biodiversité, avec pour effets la disparition de certaines variétés et l'augmentation du risque d'incendie, ainsi que des conséquences sur l'exploitation de la forêt, par exemple sur la production de bois de pin d'Alep.

En parallèle est mené un travail pour redonner des activités économiques : par exemple à travers le sylvo pastoralisme et la transhumance inverse.

Des balades ont été organisées pour sensibiliser le grand public, puisque les impacts sont déjà visibles.

Échanges

- Les visiteurs des balades posent-ils la question du choix des plantations dans leur jardin ?

Christelle Deblais : cette question est effectivement récurrente. Des ateliers seront organisés sur ce sujet pour les « ambassadeurs du développement durable », par exemple sur les jardins secs.

Carmen Heumann : un accompagnement est en projet, par exemple autour du questionnement sur la plantation des pelouses.

8. VOLET ADAPTATION - EXPERIENCE DE LA COVE.

Par Julien Demichèle, CoVE.

En raison des conditions météorologiques, cette présentation n'a pas eu lieu.

Vous pouvez retrouver sur le support des éléments du diagnostic, ainsi les axes de travail agriculture et risques inondations en lien avec le bâti.